



Communiqué de presse
2 mars 2017

Délai de forclusion : grâce à la CSD, retour à la sécurité !

La CSD a remporté une nouvelle bataille juridique dans son combat quotidien pour préserver les droits des entreprises de déménagement. Désormais, la formulation de l'article L 224-63, modifiée par la loi n° 2017-203 du 21/02/2017 met fin à toute ambiguïté quant au décompte du délai d'émission des réserves remis en cause en juillet dernier.

En effet, la nouvelle rédaction précisant « 10 jours *calendaires révolus* » répond à la demande de la CSD suite à la recodification du Code de la Consommation, qui avait emporté la suppression de l'adjectif « *calendaire* », générant une importante insécurité juridique. La Chambre Syndicale avait donc saisi la DGGCCRF, qui, partageant son analyse, avait porté la revendication auprès du Secrétariat d'Etat au Commerce aux fins qu'un amendement puisse être présenté.

Le Président Yannick Collen se réjouit : « *L'obstination de la CSD a encore payé : cette modification rappelle une nouvelle fois que la Chambre Syndicale est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, que ses prises de position sont écoutées et que ses revendications sont mises en oeuvre dans un objectif commun de défense des intérêts de toute une profession.* »

Contact presse

Varùna LIUTKUS - 01 49 88 61 40

communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises sur les 1300 existantes du secteur.

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public